

Le PEV renonce à l'initiative populaire pour un article sur les religions, initiative parlementaire à la clé

Après une vaste procédure de consultation auprès de diverses organisations, le PEV renonce au lancement d'une initiative populaire pour un nouvel article constitutionnel sur les religions. Le conseiller national Walter Donzé (PEV, BE) entend relancer le débat au Parlement avec son initiative parlementaire pour assurer la paix religieuse, le respect du droit et des valeurs.

Le comité central du PEV Suisse a décidé lors de sa séance de samedi à Soleure de renoncer au lancement d'une initiative populaire pour un article sur les religions. Le sujet reste d'actualité et le besoin pour une clarification constitutionnelle est reconnu, ce qui a été confirmé par les instances de parti et les organisations religieuses consultées. Mais les avis divergent quant à la formulation concrète d'un nouvel article sur les religions. Afin de ne pas précipiter le projet, le comité central a décidé de renoncer au lancement de l'initiative tant qu'elle ne dispose pas d'un soutien large des organisations consultées.

Le PEV s'engage depuis longtemps à ce que l'importance des valeurs et traditions chrétiennes de la Suisse soient explicitement mentionnées dans la Constitution. Les débats concernant la légitimité de certaines traditions chrétiennes sont de plus en plus fréquents. La seule mention du passé chrétien de la Suisse ne suffit plus; le fait que la Suisse et ses acquis historiques ont été construits sur une base de valeurs chrétiennes mérite d'être explicitement ancré dans la Constitution. Pour cette raison il a souhaité compléter l'art. 72 Cst. avec un nouvel alinéa stipulant que la Suisse se nourrit de son héritage chrétien. La consultation englobait aussi d'autres alinéas stipulant notamment que les Eglises et communautés religieuses doivent contribuer à une cohabitation pacifique et respecter les droits humains, la démocratie et l'Etat de droit ainsi qu'un alinéa clarifiant le rôle de la Confédération dans les relations avec les églises et les communautés religieuses actives sur le territoire suisse.

En même temps Walter Donzé, conseiller national du PEV (BE) a relancé la discussion pour un nouvel article constitutionnel sur les religions dans la Berne fédérale. Avec son initiative parlementaire « Garantir l'ordre juridique, nos valeurs et une cohabitation pacifique » (10.448) il souhaite modifier la Constitution et les lois dans le sens que des valeurs chrétiennes et libérales éprouvées sont fondamentales dans une société en constante mutation. Par ailleurs, l'ordre juridique suisse doit être respecté et la paix religieuse garantie. « La religion ne doit pas être reléguée dans la sphère privée. Au contraire, l'expression de nos valeurs chrétiennes traditionnelles sur la place publique doit rester possible, tout en garantissant une coexistence des différentes communautés religieuses », exige Walter Donzé, qui sera remplacé au Conseil national par Marianne Streit-Feller dès le 13 septembre prochain.

Berne, le 21 juin 2010/nh/sh/fb

Pour tout renseignement :

Heiner Studer (AG), Président PEV Suisse : 079 445 31 70

François Bachmann (VD), vice-président romand du PEV Suisse : 079 668 69 46

Conseiller national Walter Donzé (BE) : 076 365 50 15

Joel Blunier, Secrétaire général PEV Suisse : 076 379 76 79

Niklaus Hari, chargé de communication du PEV Suisse : 079 202 72 27